



Vitry-le-François

ARRETE N° 315

REGLEMENTATION PERMANENTE

**STATIONNEMENT INTERDIT RUE AUGUSTE CHOISY SUR
ESPLANADE FACE ORANGE BLEUE ET BOULODROME.**



Le Maire de la Ville de VITRY-LE-FRANCOIS,

- Vu les articles L.2213.1 à L.2213.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411-8 - R. 411-25 et R. 417-11,
- Vu la loi de décentralisation n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,
- Vu la demande des responsables de la salle de l'Orange Bleue et du Boulodrome Paul Dufour,

ARRETE

ARTICLE 1/ - STATIONNEMENT :

Le stationnement sera interdit à tous les véhicules au 4 rue Auguste Choisy sur l'esplanade située face à la salle de l'Orange Bleue et au boulodrome Paul Dufour.

Exception sera faite aux véhicules de secours, de police, de service et aux véhicules des artistes en résidence à l'Orange Bleue (après accord préalable de la direction de ladite salle).

ARTICLE 2/ - PRESCRIPTIONS - SIGNALISATION :

Les prescriptions énoncées dans l'arrêté feront l'objet d'une signalisation conforme aux dispositions de l'instruction sur la signalisation routière et donneront lieu à l'application de panneaux conformes à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3/ - INFRACTIONS :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4/ - EXECUTION :

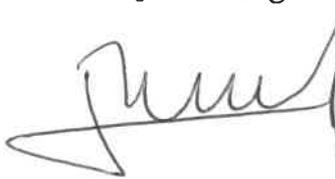
Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Mesdames et Messieurs les Policiers Municipaux et tous les agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire par le Maire
~~compte tenu de la réception en~~
~~Sous-Préfecture le~~
~~et de la publication le~~
~~ou de la notification du~~ **12 MARS 2019**

Signature

A VITRY-LE-FRANCOIS, le 11 mars 2019

**Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué**




Laurent BURCKEL

Pour le Maire,
par délégation,
Le Directeur Général des Services,
Patrick DENIS

